

La Vie Associative Et La Participation Politique Des Femmes A Walungu : Illustration Empirique Du RFDP Et Les Comites D'alerte Pour La Paix.

***Par: Bisimwa Nabintu Venantie**
*Corresponding Author: *Par: Bisimwa Nabintu Venantie*

ABSTRACT: Life associative reinforces the social tie of the social actors and encourages the solidarity of the members of the association in order to reach their objective. In Walungu the inequality of which endures the women and the violations of their fundamental rights stay major obstacles to the development, to the democracy and to the peace. The reasons of this inequality meet in two main axes, to know the weak knowledge of the rights and capacities how to claim them on the one hand and on the other hand the weak access and control of resources, for example the economic resources, policies, temporal. Among the reasons of identification of thesis violence, one can mention the socioeconomic vulnerability of the women that limits their emergence and their blossoming one the individual plane local and. This survey analyzes the interrelationship between the answers to this situation that the RFDP undertakes has shortcoming the Committees of alert heart the Peace (MANTLE) and the political involvement of the women to walungu. Because thesis Mantles benefit from has socialization and has financial support of the RFDP. Heart that to make, the RFDP comes with since several years the women in struggle against the violence's based on the kind of which thesis are victims, goal also in struggle heart the woman's political involvement to the management of the public thing. The present survey is led for the woman's main interest and that the women members of the MILESTONE are able to integrate the central axis politically to which the action of the RFDP searches for the solution daily weak involvement of the women to the construction of the peace and in the management of the public thing.

Keyword: *Action Collective*

Date of Submission: 29-07-2017

Date of acceptance: 18-08-2017

0. INTRODUCTION

0.1. CHOIX DU SUJET

Pour François Depelteau, le choix d'un sujet est un acte purement subjectif. Il va de soi que ce choix se fasse en fonction de l'expérience passée et de la personnalité du chercheur, ce choix dépend énormément de l'enseignement et de l'environnement social dans lesquels évolue le chercheur.¹ Nous avons porté notre choix à ce sujet pour montrer à l'opinion que la femme est appelée à jouer un rôle dans la société et la façon dont elle est considérée, nous pousse à choisir un tel sujet afin d'analyser et de conscientiser la femme à la participation politique et à la gestion de la chose publique.

0.2. PROBLEMATIQUE

Depuis son accession à la souveraineté internationale en 1960 jusqu'à nos jours, la République Démocratique du Congo a du adhéré ou ratifié la plupart des conventions internationales affirmant les droits de l'homme y compris les droits politiques de la femme. Si, en raison de la nature moins démocratique des tous premiers régimes politiques, les droits politiques n'ont pas bénéficié de conditions favorables à leur exercice, avec l'éveil du mouvement féministe international et l'avènement de la démocratie pluraliste en RDC, le débat sur les droits de la femme et sa place dans la vie publique prend forme et vitalité.

Pour Capitaliser les acquis des conventions internationales, la constitution de la troisième République a consacré l'égalité entre les hommes et les femmes concernant la jouissance de leurs droits sur tous les plans. Sur le plan législatif, la troisième République va reconnaître et poser très clairement la nécessité d'assurer une plus grande équité dans la représentation des genres aux hautes fonctions de l'Etat.

Pour améliorer l'équité entre les genres la loi connue sous l'appellation de « *Loi sur le quota* », fixe pour certaines fonctions publiques, un minimum de représentation exigé pour l'un ou l'autre des sexes. Le caractère démocratique de la Troisième République et la stabilité institutionnelle au moins du point de vue de la durée qui la caractérise ont favorisé l'émergence et le dynamisme d'une société civile dont une importante partie se consacre à la promotion de la femme.

¹ F. DEPELTEAU, La démarche d'une recherche en Sciences humaines, Québec, PUL, 2000, p100.

Ce cadre juridique et institutionnel a permis d'améliorer de manière sensible la représentation politique des congolaises et leur engagement dans les associations et les organisations politiques. Toutefois, ce jugement peut-être nuancée lorsqu'on aborde la question en termes de possibilité offerte aux femmes de jouir de l'ensemble de leurs droits en tant qu'être humain, indépendamment de l'histoire politique du Pays. Aujourd'hui encore, l'on est loin de réaliser la participation équitable des hommes et des femmes à la prise de décision. Plusieurs facteurs concourent à cela.

A côté d'un droit égalitaire consacré par les conventions internationales et la Constitution de la RDC, évoluent des normes modernes et coutumières discriminatoires à l'égard des femmes. Cela révèle le poids des traditions et des pratiques sociales solidement ancrées dans les mentalités et qu'aucun régime n'a encore osé réformer profondément.

L'analphabétisme et la pauvreté généralisés dans le pays sont aussi des handicaps à la participation politique des femmes, car celles-ci sont plus frappées par ces deux phénomènes que les hommes. L'inégalité dans l'accès à l'éducation et à l'alphabétisation et le manque d'égalité des chances dans l'accès et le contrôle des sources de revenus emploi, moyens de production, etc. dans la société contribuent lourdement à la marginalisation des femmes et leur empêchent de jouir de certains de leurs droits.

Par ailleurs, en dépit d'un contexte démocratique plus favorable et de l'émergence d'une société civile à laquelle prennent activement part les femmes, les mécanismes de garantie des droits politiques de la femme restent perfectibles. D'une part certains mécanismes de garantie politique ne sont pas toujours opérationnels et d'autre part les garanties juridictionnelles se révèlent souvent difficiles à mettre en œuvre. La loi sur le quota par exemple prévoit un recours contentieux contre les décisions de nomination au Gouvernement qui n'assureraient pas le quota de 25 % de représentation de l'un ou l'autre des sexes. Mais cette garantie n'est en réalité qu'une fausse sécurité car difficile à mettre en œuvre sur un plan pratique et techniquement inopérante.

En effet, en plus de la difficulté de savoir qui a intérêt à attaquer une décision de nomination, il se pose un problème de savoir si la juridiction administrative peut connaître des actes relatifs à la nomination des membres du gouvernement considérés par une partie de la doctrine comme des actes de gouvernement donc, insusceptibles de recours contentieux. L'absence en RDC d'une jurisprudence établie en la matière rend le problème entier. Le résultat est que le quota n'est pas encore réalisé au niveau des mesures de nomination.

Au delà des difficultés techniques, l'on peut se poser la question de la volonté politique de faire changer plus profondément le statu quo qui est du reste largement défavorable aux femmes en dépit des discours et des promesses, des partis politiques.

L'administration et les institutions de la République sont très largement dominées par les hommes, la représentation des femmes aux emplois supérieurs de l'Etat et dans les institutions de la République est largement en deçà du minimum fixé par la loi. Les nominations de cadres supérieurs violent régulièrement le principe du quota. Par ailleurs il n'y a pas une stratégie claire d'encouragement positif dans la vie publique et les instances de prise de décision de manière à améliorer la participation politique de la femme. La participation équitable des genres n'est pas et ne peut être un discours. C'est « *une exigence en termes de droits de l'homme et de justice sociale, en termes de contribution au développement à visage humain, ainsi qu'à la paix et à la résolution pacifique des conflits.* »²

En définitive, les acquis du point de vue du cadre juridique doivent être sauvegardés et d'importants efforts restent à faire pour réformer les normes et usages internes discriminatoires. Plusieurs années après l'adoption de la loi sur le quota qui est déjà un bon début dans la recherche de l'équité des genres dans la jouissance des privilèges et libertés, il est temps d'appliquer ce texte pour tendre vers une meilleure représentation des femmes et une participation plus équitable dans la vie publique et dans la prise de décision.

Les droits fondamentaux, dont font partie les droits politiques, sont des droits inhérents à la personne humaine indépendamment de toute considération de sexe. L'égalité de tous les citoyens dans la jouissance de leurs droits politiques est à la fois une exigence de développement et un facteur de paix sociale.

La RDC ne peut espérer raisonnablement atteindre le progrès en maintenant plus de la moitié de sa population à l'écart de la conduite des affaires publiques et des processus politiques.

² Ould Daddah Turkia, « Exposé introductif », *La place de la femme dans la vie publique et dans la prise de décision*, Paris, L'Harmattan, 1997, p 7

Il faut bien convenir avec M. Koffi Annan, Ancien Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, que « *l'inégalité dont souffrent les femmes et les violations de leurs droits fondamentaux demeurent des obstacles majeurs au développement, à la démocratie et à la paix* »³.

Dans le souci de conscientiser la femme, le RFDP accompagne depuis plusieurs années les femmes dans la lutte contre les violences basées sur le genre dont celles-ci sont victimes, également dans la lutte pour la participation politique à la gestion de la chose publique. Entre autres causes d'identification de ces violences, on peut citer la vulnérabilité socio-économique des femmes qui limite leur émergence et leur épanouissement tant sur le plan individuel que communautaire. Comme on peut si facilement le constater, les femmes dépourvues des moyens financiers restent dépendantes soit de leurs partenaires, des autres membres de leurs familles ou de la communauté. Il en est des femmes qui subissent des violences domestiques graves mais ne peuvent ni dénoncer ni se défaire des liens conjugaux et moins encore traduire les auteurs en justice par peur du lendemain. Nous allons dans le cadre de cette étude analyser la corrélation entre les réponses à cette situation que le RFDP entreprend à travers les Comités d'Alerte pour la Paix (CAP) et la participation politique des femmes à walungu. Car ces CAPs bénéficient d'une socialisation et d'un appui financier du RFDP. Pour évaluer le degré d'accompagnement, améliorer et/ou capitaliser les acquis des CAP, la présente étude est menée pour l'intérêt principal de la femme est que les femmes membres des CAP soient en mesure de s'intégrer politiquement. Vis-à-vis de l'extérieur, nous cherchons à développer un leadership féminin fort en vue de la participation des femmes à la prise des décisions et dans la gestion de la res publica.

En plus, il privilégie cette approche car elle intègre l'apprentissage par les femmes leaders membres des CAP et bénéficiaires des actions de socialisation, de conscientisation ainsi que de l'éducation citoyenne du RFDP des notions de la bonne gouvernance, de droits de l'homme, pour renforcer la cohésion sociale. De ce qui précède, il apparaît que le problème central auquel l'action du RFDP recherche quotidiennement la solution est « la faible participation des femmes à la construction de la paix et dans la gestion de la chose publique ». Ses causes se retrouvent dans deux axes principaux, à savoir la faible connaissance des droits et capacités de les revendiquer d'une part et d'autre part le faible accès et contrôle des ressources, entendu comme ressources économiques, politiques, temporelles (emploi du temps).

Les multiples violations subies par les femmes et leurs communautés durant les conflits armés en RDC et qui ont affecté gravement les populations rurales dont celles de Walungu ont eu comme effet de réveiller l'intérêt des femmes à la gestion de la communauté et celle des conflits. Fortes des informations et des formations reçues sur l'analyse des conflits, les mécanismes de leurs résolutions, les femmes de Walungu se sont mobilisées à travers les structures locales d'intervention, dénommées « Comités d'Alerte pour la Paix ». Solidaires, elles ont partagé les informations obtenues sur les droits humains, sur le droit international humanitaire, sur le leadership de la femme et ont entrepris de soutenir les victimes, à travers des actions de médiation, des aides matérielles et des mises en relation avec des structures d'accompagnement légales et des structures médicales.

Pour ce faire, nous nous interrogeons de la sorte :

Pourquoi la création du RFDP et des comités d'alerte pour la paix ?

La participation aux activités des comités d'Alerte pour la Paix favorise-t-elle l'intégration et la participation de la femme dans la scène politique et par conséquent dans la gestion de la chose publique ?

Ainsi, pour pouvoir résoudre le problème posé, il convient d'émettre quelques hypothèses en guise de pré-réponses à notre inquiétude.

0.3. HYPOTHESES

Le RFDP serait créé pour la promotion de l'accès égal des Hommes et des Femmes aux opportunités, la défense des droits humains, spécifiquement ceux des filles et des femmes, le renforcement des capacités des filles et des femmes pour leur participation au processus de construction de la paix et de la bonne gouvernance, l'autonomisation socio-économique de la femme, la mobilisation des communautés pour la prévention et la transformation des conflits, l'approche CAP s'appuierait sur la témérité des femmes pour renforcer/développer leur leadership, l'implication des femmes dans le processus de restauration de la paix dans leurs communautés/milieus et de former/constituer des groupes d'interlocuteurs entre les populations et les autorités locales pour les questions qui peuvent perturber la paix.

³ Annan, A. Koffi, *Rapport annuel du Secrétaire Général de l'ONU sur les activités de l'organisation*, New York, Nations Unies, 1998, p 32

La participation aux activités des comités d'Alerte pour la Paix favoriserait l'intégration et la participation de la femme dans la scène politique et par conséquent dans la gestion de la chose publique car le milieu associatif renforce le lien social qu'il engendre confèrent à ses membres une identité plus affirmée, qui permet à ces derniers de mieux se positionner dans la société.

0.4. OBJECTIFS DE L'ETUDE.

Cette étude se fixe pour objectifs :

- Apprécier les activités et les stratégies organisées par le RFDP pour la participation politique de la femme.
- Relever les forces et les failles des CAPs
- Contribuer à la refondation des schèmes de valeurs
- Contribuer à l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme
- Le statu quo qui correspond à la sous représentation des femmes dans les institutions devient difficile à réformer car les principales personnes concernées, les femmes, ne sont pas toujours suffisamment associées aux réflexions et à l'élaboration des politiques
- *résistances socioculturelles à l'égalité des hommes et femmes et à l'autonomisation des femmes constituent l'un des principaux obstacles à surmonter pour introduire des réformes en faveur des femmes.*

Chapitre Premier :

DE LA VIE ASSOCIATIVE A LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES A WALUNGU : ILLUSTRATION EMPIRIQUE DU RFDP A TRAVERS LES COMITES D'ALERTE POUR LA PAIX.

I.1. CADRE THEORIQUE

Dans cette étude, nous nous sommes servi de la théorie de l'action sociale dans la perspective de Talcott Parsons et d'Alain Touraine qui est un model applicable au système d'action. En effet, s'inspirant de Guy Rocher, Parsons définit l'action sociale comme toute conduite humaine qui est motivée et guidée par la signification que l'acteur découvre dans le monde extérieur significations dont il tient compte et aux quelles il répond. Pour l'auteur l'action sociale comporte quatre éléments :

- Un acteur qui peut être un individu, un groupe, une organisation ;
 - Un environnement, qui est constitué des objectifs physiques (climat, géographie, bien matériels, constitution biologiques des individus, etc.) et des objets sociaux constitués essentiellement des autres acteurs. L'acteur entre en rapport avec différents éléments.
 - Des signes et des symboles par le truchement des quels l'acteur entre en rapport avec différents éléments
 - Des normes, règles et valeurs selon les quelles l'acteur se comporte ; agit⁴ Nous référent à la définition de l'action sociale par l'auteur susmentionné et les quatre éléments constitutifs de l'action sociale, nous pouvons considérer le RFDP comme un système d'action sociale œuvrant dans le cadre de la promotion d'un leadership féminin à walungu. Ainsi, ayant constaté l'ampleur, la discrimination de la femme dans les institutions de travail, ou celle-ci n'est que jusqu'à ce jour faiblement représentée dans les familles ou elles ont toujours l'image des ; servantes et des pondeuses ; non comme des personnes humaines dignes de droit et d'opportunités au même titre que les hommes, certaines femmes qualifiées d'actrices lèvent le ton aujourd'hui à travers le RFDP pour dire non à cette discrimination et pour dire non à cette discrimination et à promouvoir la participation de la femme par la socialisation
- S'agissant des quatre éléments constituant l'action sociale nous retenons ce qui suit
- Le RFDP est considérée comme une organisation-acteur qui socialise les femmes leaders qui luttent pour la participation politique de la femme à travers les CAPs installés à Walungu.
 - Son environnement est constitué des CAPs, d'autres ONGs, d'autres Associations féminines, les institutions étatiques et paraétatiques entrent en interaction ;
 - Et pour entrer en interaction avec son environnement susmentionné, le RFDP réalise un certain nombre d'activités, des séminaires de mobilisation, des émissions radiodiffusées qui sont des signes et des symboles de manifestations de leur compétences et de leur prise de conscience ;
 - Par ailleurs le RFDP a des normes et est régit par un statut qui lui permet de réaliser des activités, d'agir ; un règlement d'ordre intérieur qu'il pérennise dans la promotion du leadership de la femme à walungu.

Outre ces quatre éléments, susmentionnés constitutifs de la théorie de l'action sociale, TALCOTT PARSONS considère par ailleurs que pour satisfaire des besoins élémentaires, tout système d'action sociale s'adapte à son

⁴ N.MULUMBATI, Manuel de sociologie Générale, Lubumbashi, Ed Africa, 1977 , p80

environnement et adapte celui-ci à ses besoins. Par rapport à cette fonction, retenons que pour parvenir à la participation politique de la femme, à la défense et la protection des droits et les intérêts des femmes longtemps lésés, le RFDP a mis en place des stratégies d'action pour s'adapter à son environnement et adapter l'environnement à ses besoins ;

La poursuite des buts, fonction par la quelle le système d'action sociale définit ses fins, mobilises les énergies et les ressources pour les atteindre partant de cette fonction il convient de signaler que le RFDP poursuit un certain nombre d'objectifs déjà connus.

L'intégration, fonction par laquelle le système d'action sociale coordonne ses différentes parties de manière à éviter des changements brusques ou majeurs. Le RFDP ne fait pas le contraire dans ses fonctions, car à son sein il comporte divers organes qui composent sa structure, chapeauté par l'Assemblée Générale qui est l'organe suprême.

La latence ; fonction, par laquelle le système d'action sociale assume chez l'acteur la motivation ; l'énergie nécessaire pour poursuivre l'action selon les normes et valeurs du système⁵. L'application de cette fonction au RFDP révèle qu'il n'est pas exclu les femmes dans ses prestations, car il a un statut et des normes aussi, ainsi que le règlement d'ordre intérieur qui régissent ses acteurs dans leurs interventions. PARSONS considère ensuite que le système d'action sociale se subdivise en quatre sous systèmes correspondants aux quatre fonctions d'un système d'action sociale et culturel.

L'organisme biologique, sous système par le truchement duquel l'acteur entre en contact avec les objets physiques (climat, géographie, biens, matériels, constitution biologique des individus, etc.) pour s'y adapter ou pour les modifier de façon qu'ils satisfassent ses besoins, correspondants à la fonction d'adaptation.

Parallèlement au RFDP, il s'avère impérieux de noter que le RFDP Serait considéré comme un organisme biologique à travers lequel ses acteurs entrent en contact avec d'autres femmes de Bukavu qui ont des talents et compétences divers afin de promouvoir leur émergence et leur épanouissement mais aussi c'est une institution qui par le plaidoyer, la sensibilisation, s'adapte aux exigences de son environnement.

-Par rapport à la personnalité psychique comme sous-système grâce auquel l'acteur définit ses fins mobilise les énergies et les ressources pour walungu a des objectifs, un personnel ressources humaines et des ressources financières qui lui provient soit du financement extérieur de ses partenaires, soit de la contribution de ses membres ?

- Par ailleurs, le RFDP peut être considéré comme un système social constitué par des organes et noyaux dispersés dans les localités dont il maintient la cohérence.

-La culture, sous-système grâce auquel le système d'action sociale impose des normes, règles et valeurs selon lequel l'acteur doit agir ; même, le RFDP a comme nous l'avons déjà mentionné, des normes, des règles en vertu duquel ses acteurs et actrices agissent pour la participation politique des femmes.

Alain Touraine renchérit par une explication plus extensive, pour lui l'analyse de l'action sociale est de comprendre la raison d'être des modèles sociaux de conduites construites par le sujet historique à partir de sa situation de travail. Au lieu de considérer les comportements individuels et collectifs comme des réponses à une situation sociale donnée, constituée, elle cherche la constitution de cette situation sociale à partir d'une expérience créatrice.

L'expérience créatrice est le travail, grâce auquel l'homme constitue ; à partir de la nature et contre elle, un monde social, un univers d'œuvres humaines et prend conscience de lui-même dans son rapport avec ses œuvres, toujours, de création et de soumission⁶. Au regard de cette perspective Tourainienne de l'action Sociale, il convient de montrer que le RFDP n'est pas exclu du fait que ses acteurs ou actrices ont compris les conditions et la marginalisation des femmes à Walungu, d'où elles se sont manifestées par des actions concrètes ; des réalisations sur le terrain des activités de sensibilisation et des formations pour transformer la situation et les conditions dans lesquelles elles vivent.

Elles ont anticipé par l'analyse l'interrogation et les réflexions sur la position sociale de la femme dans les institutions, les groupes de travail dans la province du sud Kivu ainsi que sur sa représentativité et ont compris que cette dernière était défavorable et exclusive pour la plus part des femmes. Voilà quelles sont entrain d'user de leur capacité pour transformer la situation en cherchant la reconstitution de cette situation à partir d'une expérience créatrice. Tout ceci n'a été possible que par le travail et les activités diverses qu'elles mènent, qu'elles réalisent à walungu pour mener les femmes à la participation politique et à cultiver leurs capacités.

I.2. MODELISATION

L'approche CAP centre toute l'action sur le relèvement de la victime en l'intégrant dans un réseau de relations avec d'autres victimes identifiées ou non encore d'une part et des décideurs d'autre part. Chaque

⁵N. Mulumbati, op.cit. ; 81

⁶ Idem., p83.

membre de CAP se responsabilise et s'engage pour contribuer au changement dans sa communauté, démarche de participation qui la change elle-même. Cet engagement responsabilisant est motivé par l'existence d'une violence directe, répétitive et intense sur la victime d'une part et l'absence et/ou l'inefficacité d'action institutionnelle de l'autre.

Les principaux changements sont liés au capital humain acquis par l'insertion dans le réseau CAP permettant aux membres d'accéder aux ressources sociales, qui sont économiques mais aussi relationnelles grâce à l'intégration dans un réseau d'acteurs (Lin Nan, 1995) disponibles à travers la pratique CAP. « *Les ressources sont définies comme des biens dont la valeur est déterminée socialement et dont la possession permet à l'individu de survivre ou de préserver des acquis. Les valeurs sont des jugements normatifs sur ces biens qui, pour la plupart des sociétés, correspondent à la richesse, au statut et au pouvoir* »⁷

Toute l'action de CAP vise l'amélioration du statut de la femme et son accès au pouvoir. Bien que les femmes proviennent des origines sociales modestes, leur engagement allié aux ressources accessibles grâce aux réseaux d'acteurs permet d'affecter si pas de redéfinir la structure des valeurs de la société.

L'efficacité, la pérennité et même la reproductibilité de la pratique pose le préalable du départ et qui veut que le CAP s'inscrive dans une vision partagée d'une société où les filles et les femmes jouissent de leurs droits autant que les hommes et participent à la construction de la paix. L'actrice mentor doit dégager et vivre son engagement pour cette cause sans désespérer, c'est à dire se présenter en modèle. Les interviewés ont relié cette exigence en termes de qualités personnelles à détenir par l'initiatrice et accompagnatrice du CAP : *confiante en elle-même, sans peur, attentive aux besoins des gens, souple de répondre aux besoins, courageuse, ouverte, discrète, serviable.*

Les aspects liés à l'organisation ont été relevés par les enquêtés: *la maîtrise du contexte et du problème de départ, la vision, la mission, les objectifs doivent être partagés par les intéressés. Les documents de fonctionnement comme le Règlement d'ordre intérieur sont cités parmi les conditions d'efficacité.*

Qui dit **efficacité**, dit réussite, succès et cela se mesure grâce aux résultats atteints par rapport aux objectifs planifiés. Les résultats atteints par la mise en œuvre de l'approche CAP sont plus qualitatifs que quantitatifs. A ce jour, Walungu aligne 32 CAPs, certains d'autres ont faibli quand le staff du RFDP ne pouvait pas les rencontrer chaque mois.

Une grille de cotation est appliquée à l'issue du trimestre et permet d'évaluer l'état d'évolution de chaque CAP pour enfin catégoriser les CAP en fonction de la côte. Les critères évalués sont liés à :

- la réalisation des activités par les CAP en lien avec la mission et les objectifs du CAP (Au moins la moitié des membres est engagée dans la documentation, la sensibilisation et le plaidoyer),
- la fonctionnalité / opérationnalisation des CAP : Existence des documents de fonctionnement (registre des membres, ROI, cahiers de documentation, cahier de PV des réunions,) et existence d'au moins une MUSO en son sein ;
- l'engagement des membres dans le respect et la mise en application des textes statutaires ;
- l'auto-évaluation des actions réalisées en vue de leur efficacité ; évalue les actions menées, Procède aux auto-évaluations.
- participation aux actions en synergie avec d'autres partenaires/ acteurs du milieu et aux activités communautaires ; travail en réseau (participe dans des réunions communautaires, actions en synergie.)
- prise des initiatives ; prend l'initiative des actions de plaidoyer, dénonciation, de sensibilisation, de visibilité, d'assistance aux victimes

La pratique CAP est dès le départ inscrite dans une perspective de **pérennité** car de responsabilisation des « victimes/ actrices ».

Elle passe par cette capacitation des membres en leadership et dans des initiatives des activités génératrices des revenus. Elle passe également à renforcer des formations sur la participation politique pour qu'elles se placent un jour à des postes de prise de décision.

Cette pérennité se conçoit au départ grâce à la présence d'une organisation accompagnatrice dotée des ressources, dont :

I. Ressources humaines :

Présence d'un personnel qui a des connaissances par rapport aux problèmes de violations des droits humains et des violences faites à la femme et qui a aussi des connaissances sur l'approche/pratique CAP

- Des personnes membres de la communauté engagées dans la lutte contre les violations/abus des droits humains ainsi que des violences faites à la femme et soucieuses du changement de la situation

⁷Lin Nan. Les ressources sociales : une théorie du capital social. In: Revue française de sociologie, 1995, 36-4. Analyses de réseaux et structures relationnelles. Etudes réunies et présentées par Emmanuel Lazega

Walungu est une entité décentralisée de la Province du Sud-Kivu situé à l'Est de la RDC. Il est situé à 45 km de la Ville de Bukavu sur la Route nationale N°2 Bukavu-Maniema. Géographiquement, il est situé à : 2°38' de latitude Sud et 28°40' longitude Est. D'une superficie de 1.800km² (1.605km² pour la chefferie de Ngweshe et 195km² pour la chefferie de Kaziba), le territoire de Walungu est limité : Au Nord par le Territoire de Kabare, au Sud par le Territoire de Mwenga, à l'Est par la Collectivité de Bifulero (Territoire d'Uvira), la Rivière ruzizi, la République du Rwanda et celle du Burundi, à l'Ouest par les Territoires de Shabunda et

Kabare. En 2014, sa population était estimée à 716.671 habitants. Sa densité est de 398 habitants par km².⁸ Le territoire de Walungu fait partie du Bushi, un ensemble culturel qui comprend les chefferies Burhinyi, Kabare, Kaziba, Luhwindja, Ngweshe et Nindja ainsi que le groupement de Kalonge.

Le territoire est essentiellement habité par des *Bashi*. C'est un peuple d'agriculteurs éleveurs. Les *Bashi* c'est la civilisation de la vache et de la houe. D'après Munzihirwa (1977 cité par RFDP 2010), plus de 80% de la population s'occupe de l'agriculture. L'activité agricole se fait essentiellement pour l'autosubsistance de la famille. L'activité agricole, générant très peu de revenu pour la survie des ménages, est abandonnée par des hommes adultes qui préfèrent séjourner pour plusieurs mois dans les régions forestières du Sud-Kivu pour le petit commerce ambulante et le creusage de l'or, de la cassitérite ou du coltan. Les jeunes à la recherche d'emplois désertent les villages pour s'installer dans des conditions précaires en ville. La main d'œuvre agricole des seules femmes et des vieux ne suffit plus pour produire assez pour la consommation et la commercialisation. Les femmes sont discriminées à Ngweshe (RFDP, 2010). Elles sont discriminées dans l'accès à la propriété des biens (surtout champs et bétail), dans l'héritage, la construction des maisons, la participation dans les décisions en famille, l'exercice d'un métier rémunérateur, la liberté de mouvement, la participation dans la gestion de la chose publique et la scolarisation. Plusieurs causes ont été identifiées comme étant à la base de la discrimination de la femme en RD-Congo mais la supériorité de statu de l'homme semble la plus fondamentale. Une étude récente menée en 2013 par le RFDP a révélé les causes structurelles des violences sexuelles. La volonté de préserver les valeurs socioculturelles, surtout l'unité du foyer, l'autorité de l'homme, la vie de la femme et la dignité de la famille ainsi que de la communauté amènent les institutions traditionnelles, comme la famille, la coutume et les églises à privilégier des arrangements à l'amiable des cas de violence sur les femmes, laissant impunis les délinquants qui violentent les femmes.

I.3.2. Présentation du RFDP et du CAP

C'est au retour d'un atelier de formation sur la transformation des conflits à Entebbe en Uganda que deux femmes Leaders du Sud-Kivu a savoir Venantie Bisimwa Nabintu et Zita Kavungirwa Kayange qui représentaient la RDC initièrent le Réseau des Femmes pour la défense des Droits et la Paix (en 1999).

Dans le contexte des conflits dans lequel était plongé la RDC et qui avait donné lieu à des violations massives des droits humains, les femmes du Sud-Kivu victimes principales de la guerre avaient voulu se doter d'un cadre pour leur participation à la construction de la paix dans le pays.

Convaincues que la paix pour les femmes ne se réduit pas à l'absence des crépitements d'armes mais qu'elle intègre le respect des droits humains de ces dernières et plus de considération à leur égard, elles ont voulu ressortir cette préoccupation dans la dénomination de leur organisation et dans les objectifs poursuivis. Au-delà des conflits armés, les fondatrices du RFDP sont préoccupées par le contexte d'inégalité aggravée par la dualité entre les coutumes discriminatoires et le droit écrit.

Le RFDP, ONG de droit congolais a donc été créé le 04 novembre 1999 par 17 femmes militantes pour la promotion des droits des femmes et il est enregistré à la Division Provinciale de la Justice sous le Certificat de dépôt N° JUST.GS.112/S-KV/877/2000 et au Ministère national de la Justice, sous le numéro F.92/ 7932. Le RFDP rêve d'Une RD Congo où les femmes participent à la construction de la paix et jouissent de leurs droits autant que les hommes. Sa principale mission est de promouvoir les droits humains, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans la gestion des communautés et construire la paix.

Le RFDP s'assigne cinq objectifs institutionnels qui sont :

1. La promotion de l'accès égal des Hommes et des Femmes aux opportunités,
2. la défense et promotion des droits humains, spécifiquement ceux des filles et des femmes,
3. Le renforcement des capacités des filles et des femmes pour leur participation au processus de construction de la paix et de bonne gouvernance,
4. l'autonomisation socio-économique de la femme,
5. la mobilisation des communautés pour la prévention et la transformation des conflits.

Son action pour l'horizon 2017 à 2021 s'inscrit dans les axes stratégiques ci-après :

- Le renforcement du pouvoir économique des femmes,
- Diminution des violences sexuelles et basées sur le genre,

⁸ Bureau de services Généraux du territoire de Walungu

- Assurance de la résilience des femmes et des communautés aux chocs,
- Promotion du genre à tous les niveaux de prise de décisions,
- Partage/Capitalisation des acquis du RFDP et le Soutien à l'innovation continue du RFDP.

Dans la poursuite de ses objectifs, le RFDP privilégie les approches de relèvement communautaire dont le CAP constitue le modèle.

Le CAP « Comité d'Alerte pour la Paix. Le CAP regroupe des femmes engagées pour la défense des droits et la construction de la paix. Ces femmes luttent contre les viols et violences basées sur le genre et cherchent à s'auto-promouvoir économiquement mais aussi et surtout à développer un leadership fort en vue de leur participation à la prise des décisions dans la gestion de leurs communautés. D'où l'intégration au sein de CAP des Mutuelles de Solidarité ou MUSO.

Par cette approche MUSO, le RFDP contribue au renforcement du pouvoir économique des femmes. En plus, le RFDP privilégie cette approche car elle intègre l'apprentissage par les femmes leaders bénéficiaires des actions du RFDP de la bonne gouvernance tout en renforçant la cohésion sociale.

I.4. ANALYSE DE CONTEXE

La province du sud Kivu dans son ensemble a été touchée par les guerres de 1996 menées par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo, AFDL ; puis en 1998 par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) avec l'appui des armées des pays voisins de la RDC dont le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. Ces guerres ont fait des ravages dans le chef des populations civiles et un lot des conséquences sur leur vie. Elles ont occasionné des abus massifs et systématiques des droits humains : tortures sexuelles, notamment sur les filles et les femmes, des assassinats, des tueries en masse, des destructions des infrastructures sociales, économiques et de communication.

Une insécurité généralisée s'est installée les années suivantes ; insécurité due à une forte présence des groupes armés étrangers et nationaux dont les « Interahamwes » Qui par la suite sont devenus des FDLRs, les Mudundo 40, les Maïmaï et bien d'autres. Les populations étaient obligées de se déplacer plusieurs fois et vivaient dans une peur permanente d'être tuée.

Les conséquences de ces crimes ont affecté l'ensemble de la province avant qu'elles n'embrasent le pays tout entier suite aux différentes opérations de brassage, mixage des troupes et groupes armés en application de l'accord global et inclusif des négociations politiques signé en 2003.

La violence, caractéristique de ces guerres avait ciblé les civils dont les femmes ; ce qui a amené Human Right Watch à parler d'une « guerre dans la guerre ». ⁹ Selon la perception des populations du sud Kivu en général et celles de Walungu en particulier, les violences sexuelles utilisées comme arme de guerre et la destruction du patrimoine et des symboles communautaires visaient l'extermination des communautés (RFDP *et al*, 2004)).

Aussi, une désinformation s'entretenait sur les acteurs en conflits ; les medias internationaux laissant croire pendant longtemps à une rébellion, une guerre congolo-congolaise, masquant ainsi les vrais enjeux des conflits et la présence des troupes des pays voisins dont le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda.

Balagizi Black, président de la société civile de Budodo en groupement de Kaniola l'exprime ainsi : « *de fausses informations étaient diffusées à des radios par manque de preuves en provenance des personnes proches des populations* » ¹⁰.

Les hommes ordinaires et les autorités coutumières devaient soit fuir, soit vivre en clandestinité pour échapper aux tueries ciblées et aux massacres. Les attaques des villages par les belligérants suivaient un certain rite : scènes de tortures sexuelles et viol, tuerie du chef de famille, pillage des biens et destruction d'autres, déportation des personnes transportant des colis pillés en forêt. Les enfants assistaient dans l'impuissance totale et dans une révolte inhibée et parfois obligés de prendre part aux tortures sur leurs parents. L'autre caractéristique de ces guerres s'avère être le recrutement forcé et l'utilisation des enfants soldats. Des survivantes de ces crimes vivant encore dans ces milieux sous contrôle des troupes et bandes armées devaient cependant continuer à subvenir aux besoins vitaux de manger, de santé de leur famille, de protéger ; ce qui les exposait encore davantage aux violences. Celles-ci comme le reste des habitants ne comprenaient pas les motivations des belligérants ainsi que les raisons et objectifs de la guerre. L'information sur ces points et surtout sur les droits des populations assiégées et les crimes subis s'est révélé un grand défi à relever pour rassurer les femmes qui se sont retrouvées avec leurs communautés traquées par les agresseurs. Pendant toute cette période, il y avait absence de l'autorité, les troupes étrangères et groupes armées imposaient la loi des armes et la terreur, des barrières étaient érigées un peu partout (Nabintu, 2016 : communication personnelle)

⁹Human Right Watch ; la guerre dans la guerre ;

¹⁰ Nos enquêtes de terrain, février 2017

Victorine M’Cikubiro, une des actrices de CAP témoigne: « *Les gens étaient dans l’ignorance surtout les femmes, difficile de dénoncer le mal dont elles étaient victimes comme c’était pendant la guerre. Les villages de Budodo et Izege étaient les plus atteints; les assaillants exigeaient aux passants de danser et chanter avant de passer les barrières érigées partout. Et même construire pour eux, sinon on était battu à mort. C’était de l’esclavagisme* »¹¹ et à **Balagizi Black**, Président de la société civile de Budodo de renchérir : « *Personne ne plaidait pour les gens. Les conséquences de la guerre étaient incalculables. Les personnes étaient emportées dans la forêt pendant longtemps, les femmes étaient violées et torturées...* »¹²

La quête des intérêts personnels par des acteurs des services de sécurité (police, armée, justice...), les chefs coutumiers,... aggrave les cas de violences, du fait de l’inefficacité des solutions, de la corruption et de l’impunité.¹³

Plusieurs femmes, victimes de viol, ont été répudiées par leurs maris et/ou stigmatisées par les membres de la communauté. Presque toutes, étaient affectées par la perte des membres de famille, de leurs biens et de la tranquillité. Cette situation invitait à mener des actions en faveur de ces femmes pour les pousser à dénoncer les violences subies et à briser la barrière entre elles et les autorités. Il fallait les aider à sortir de la marginalisation, leur restituer leur dignité afin qu’elles puissent s’impliquer activement dans la lutte contre ces violences. Bref, qu’elles deviennent des actrices de changement pour une meilleure réinsertion dans la communauté et un bon rétablissement dans leurs droits et dignité.

La connaissance des droits humains et du droit international humanitaire ainsi que l’analyse de conflit et le rôle des femmes dans la construction de la paix devenaient un enjeu de sécurisation de la part des survivantes des violences.

I.5. LA FAIBLE PARTICIPATION PERSISTANTE DE LA FEMME A LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La condition de la femme congolaise en général et celle du Sud Kivu en particulier est caractérisée par des paradoxes. *Il s’observe une faible participation persistante de la femme à la gouvernance communautaire malgré sa force numérique et la reconnaissance de l’importance de son rôle dans la communauté.*

Dans le contexte justifiant la mise en place par le PNUD en 2010 du projet de sécurité, d’autonomisation et de réintégration socioéconomique des femmes du nord et sud Kivu, il était déploré le fait que « les réponses apportées sont jusque-là partielles et ponctuelles au lieu de se situer dans la perspective d’autonomisation de la victime, vue comme un membre d’une communauté tout autant perturbée et nécessitant une reconstruction intégrale. Il s’agissait là d’une interpellation de voir les mécanismes gouvernementaux de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre tel le programme de stabilisation des zones sortant des conflits à l’Est-ce la RDCmettre l’accent sur l’autonomisation des femmes et des filles au niveau économique par l’accès à un meilleur revenu. Car l’intégration au sein de leur famille et de leur communauté facilitera le développement d’aptitudes à établir des relations de solidarité, d’entraide, de respect et d’acceptation mutuelle.

Les statistiques en RDC donnent toujours le nombre de femmes supérieur à celui des hommes. Mais leur participation à la décision est faible déjà à partir du ménage. A part les décisions sur les achats liés aux besoins quotidiens du ménage et la nourriture à préparer chaque jour pour lesquelles la principale décision revient à la femme respectivement à 31,5 % et 57,4 %, pour les autres décisions dans le ménage, le mari est le principal décideur. Il s’agit des soins de santé, des grosses dépenses du ménage, des visites aux parents,...¹⁴ Au-delà du ménage, il est rarement admis de confier le rôle de représentation à la femme. Nous notons que tous les parlements qui se sont succédé en RDC depuis 2004 jusque 2011 n’ont pas atteint dans leur ensemble plus de 6 % de femmes¹⁵.

Le besoin de la participation politique des femmes s’exprime plus à travers leur inscription au rôle pour les scrutins électoraux que comme candidate pour participer à la gestion des affaires publiques par voie électorale. Lors des élections législatives nationales de 2011, sur les 265.963 personnes enrôlées en territoire de Walungu, il y avait 57,36 % des femmes. Tandis que seules 7 femmes se sont présentées comme candidates sur l’ensemble de 95 candidats dans ce territoire pour les 4 sièges en lisse. Aucune femme n’avait été élue.

¹¹ Victorine M’Cikubiro, interviewé à walungu le 14 février 2017

¹² Balagizi Black, opcit

¹³ RFDP. 2013. Valeurs socioculturelles, intérêts personnels et violences sur les femmes au Sud-Kivu : *Rapport sur les causes structurelles des violences sexuelles et basées sur le genre*, p 63.

¹⁴ PNUD, RDC, Eliminer la pauvreté en 2015, c’est possible, rapport pays 2010, p 71

¹⁵ Idem, 70

Notons que si les droits civils et politiques lui sont reconnus dans de nombreux textes juridiques nationaux, notamment la constitution de la RDC, l'accès à la jouissance de ces droits souffre de pesanteurs culturelles ainsi que des contraintes économiques et politiques. Les membres des gouvernements, les députés et les sénateurs ne se départissent pas des croyances personnelles et ne se libèrent pas des pratiques coutumières qui ne s'inscrivent pas dans la ligne de la constitution quand ils traitent des affaires de l'Etat. Ils résistent donc à prendre des mesures de discrimination positive pour améliorer l'indice d'inégalité de genre dans le pays.

Des politiques claires et systématiquement mises en œuvre dans le sens de réduire les inégalités de genre et de promouvoir la participation paritaire des femmes tel qu'énoncé dans la constitution, demeurent quasiment du domaine de discours. Dans des situations de crise multiforme et de faible investissement dans les services sociaux de base et des infrastructures comme c'est le cas en RDC, les milieux ruraux dont le territoire de Walungu manquent d'infrastructures scolaires, de santé, de loisir, énergétiques et de communication. Il se constate alors que pendant que l'accès des femmes aux ressources diminue, leur charge de travail augmente et leur niveau de vie décline. Cette situation s'explique par les rapports sociaux inégalitaires de genre qui cantonnent les femmes dans des rôles et activités peu valorisés.

A Walungu, ce sont presque toujours les femmes qui font la corvée d'eau et de bois de chauffage, préparent le repas avec du bois ou la braise, font le ménage, lavent les vêtements, s'occupent des malades et des personnes âgées, portent et élèvent les enfants. Ce sont elles qui cultivent, transportent et vendent la plus grande partie des denrées alimentaires. Outre toutes ces responsabilités, un grand nombre de femmes contribuent au revenu du ménage ou assurent, souvent, ces derniers temps, la subsistance de leur famille par des emplois rémunérés et par d'autres activités lucratives comme par exemple le petit commerce, l'artisanat, le transport à dos, ... les multiples actions, appréciables et nobles, que les femmes rendent à la communauté ne leur permettent pas d'accéder dans les rôles sociaux communautaires afin de contribuer dans la vie politique, administrative, sécuritaire ou économique de leur localité. Leurs actions ne sont pas considérées ni adoptées par voie électorale, ni par cooptation ou par nomination dans le leadership politique.

Des femmes membres des CAP ont eu à dénoncer des cas des violations et des violences commises en groupement de Kaniola pendant son occupation par différents groupes armés et à soutenir les victimes mais lors du retour de la paix relative, leur action n'a pas été récompensée. Il en est de même pour les Assistantes psychosociales (APS) formées sur les techniques de prise en charge psychologique qui apportent des soutiens psychologiques de base aux survivantes de leurs communautés.

Par ailleurs, pour faire partie du conseil de la chefferie, il faut avoir la fonction de chef de groupement. Cette fonction est à plus de 90% héréditaire et souvent tous les chefs des groupements sont de la lignée du Mwami, chef de la chefferie. En plus, cette fonction est exercée par les seuls hommes sauf pour des cas exceptionnels. Le chef de groupement est nommé par le Mwami chef de la collectivité chefferie. La chefferie de Ngweshe ne compte qu'une seule femme sur les 16 chefs de groupement. De même, le conseil de sécurité du territoire est constitué des chefs de corps : de la police, de l'armée, des services de sécurité et de l'administration du territoire. Aucune de ces fonctions n'est occupée par une femme pour prétendre faire partie de ce conseil de sécurité.

Un autre paradoxe est celui de renversement des rôles sociaux dans des moments de crise

Plusieurs crises ont traversé la gouvernance de la RDC et ont eu des effets néfastes sur les conditions de vie des familles, surtout celles du milieu rural.

La défaillance de la gouvernance économique qui s'est observée en RDC depuis les années 90 et qui perdure à ce jour impacte négativement le revenu de ménages. Le non-paiement de salaires ou la faible rémunération des agents et fonctionnaire a mené les femmes dans de nouvelles activités les propulsant ainsi dans des rôles reconnus aux hommes. Les femmes ménagères, celles enseignantes et agents de l'état s'étaient vite réorientées vers des activités nouvelles susceptibles de leur faire gagner de l'argent. Nombreuses parmi elles ont envahi le secteur du petit commerce et de l'artisanat ; bénéficiant souvent de la solidarité des autres femmes pour le démarrage.

« L'activité agricole, générant très peu de revenu pour la survie des ménages est abandonnée par des hommes adultes qui préfèrent séjourner pour plusieurs mois dans les régions forestières du Sud-Kivu pour le petit commerce ambulante et le creusage de l'or, de la cassitérite ou du coltan »¹⁶. Une affirmation que révélait aussi l'étude de 2010 réalisée par le RFDP et portant sur les coutumes discriminatoires dans la chefferie de Ngweshe en territoire de Walungu.

L'absence d'une politique d'encadrement de l'agriculture et des infrastructures appropriées pour son développement ont rendu ce secteur non rémunérateur. Les hommes ont abandonné cette activité mais les

¹⁶RFDP. 2010 : Les coutumes discriminatoires à l'égard de la femme dans les chefferies de Kabare et Ngweshe, RDC. Bukavu. P 15.

femmes ont continué à y consacrer un peu de leur temps tout en combinant avec le petit commerce en vue de pouvoir nouer les deux bouts du mois. L'activité de commerce requiert que la femme même en milieu rural fasse des voyages en dehors de son territoire, voir même du pays pour s'approvisionner.

Absente comme présente, l'homme compte désormais sur la femme pour répondre aux besoins de la famille au-delà des activités champêtres devenues peu productives. Paradoxalement, la femme porte seule toute la responsabilité de la famille pendant que l'homme est oisif ou absent du ménage pour plusieurs années. Il est parti dans des carrés miniers et n'est plus jamais en communication avec sa famille restreinte, voire sa famille élargie.

« A cause de l'incapacité de satisfaire aux besoins socio-économiques de son ménage, l'homme n'interdit plus le voyage des femmes au loin et quelques hommes s'occupent des tâches ménagères jadis réservées aux femmes. Les habitudes sont telles que les hommes poussent leurs femmes à se consacrer à une activité rémunératrice, même pour plusieurs jours en dehors de la famille. De moins en moins d'hommes perçoivent les femmes qui voyagent comme devant se livrer à la prostitution »¹⁷.

Le contexte de guerre a aussi contribué dans la détérioration de la situation économique et sociale. Les populations sont entrées dans un état de désarroi, de peur et de désespoir. Les hommes ayant soit pris fuite, soit enrôlés de force dans les bandes armées, ou encore tués, les femmes ont été interpellées dans leurs rôles sociaux traditionnels de subvenir aux besoins d'alimentation de la famille. Elles devaient continuer à chercher pour la survie de la famille, et ainsi être exposées aux multiples violences des acteurs dans les conflits.

Les hommes en armes, ciblant les civils, ont semé le désordre social en déstructurant les communautés : le pouvoir attribué aux hommes dans la communauté a été anéanti. L'image de l'homme protecteur de la famille et de la communauté a été démythifiée. Les hommes étaient fragilisés. Certains hommes étaient obligés de commettre des incestes et d'autres obligés d'assister au viol ou tortures de leur(s) femme(s), filles, belles-filles et mères sans pouvoir les protéger. Il arrivait aussi que les hommes soient violés. Toutes ces atrocités ont alors démasqué des violences structurelles faites à la femme et qui sont liées à sa discrimination.

I.6. LE CAS EMPIRIQUE DES COMITES D'ALERTE POUR LA PAIX

Les objectifs poursuivis par l'approche CAP sont :

- s'appuyer sur la témérité des femmes pour renforcer/développer leur leadership,
- impliquer les femmes dans le processus de restauration de la paix dans leurs communautés/milieus et
- former/constituer des groupes d'interlocuteurs entre les populations et les autorités locales pour les questions qui peuvent perturber la paix.

I.6.1.une stratégie combinant investissement dans le capital humain et une responsabilisation communautaire

La solidarité par l'engagement dans la défense de la cause des populations agressées et des survivantes des conflits d'une part, la formation et l'information d'autre part mais aussi la disponibilisation des services et la structuration des actrices ont constitué les pistes stratégiques majeures pour asseoir la pratique de CAP.

- S'appuyer sur les femmes engagées identifiées pendant les rencontres de plaidoyer

Certaines femmes ont joué des rôles de leaders dans l'assistance aux victimes pendant les déplacements et dans des lieux de déplacement. D'autres femmes œuvraient dans des initiatives locales de développement. Ces dernières avec les femmes membres du RFDP étaient formées sur trois modules portant sur genre et transformation des conflits. Grâce à ce processus de formation, elles ont acquis des outils d'analyse de conflits. A chaque étape, elles ont restitué ces connaissances dans des milieux affectés par les conflits en présence des représentants des belligérants, des leaders d'opinion et des victimes. Ces dernières, participantes régulières aux rencontres de plaidoyer du RFDP pour dénoncer ensemble les crimes subis par les populations civiles apparaissaient comme les portes paroles de ces communautés dans la dénonciation et la prévention des violences. La restitution des formatrices visait les femmes leaders et les victimes des violences sexuelles. Avec elles, le RFDP a structuré le CAP.

- Information/formation des victimes.

Les sessions de formation exclusives aux femmes de CAP ou incluant les autres leaders de la communauté sur des thèmes diversifiés ont fini par renforcer les connaissances des femmes membres de CAP. Ces thèmes répondent à la vocation de CAP comme structure des femmes militantes des droits et de renforcement du leadership des femmes à la base. Des thèmes sur la législation nationale et internationale en matière des violences sexuelles, de protection des droits des femmes, sur le genre, sur les techniques de transformation des conflits et de plaidoyer, le leadership, sur les traumatismes, les blessures et deuil de la vie

¹⁷Idem, p 72

causées par les violences sexuelles et basées sur le genre, massives et répétitives sont maîtrisés par les bénéficiaires.

Tous ces acquis permettent aux membres de CAP de prester dans la documentation des cas de violation des droits de l'homme, dans la référence des victimes et l'accompagnement psychologique élémentaire, de participer activement dans des réunions de conseil de sécurité. La maîtrise des textes de lois augmente leur capacité de se protéger et de protéger les autres contre les tracasseries policières et administratives, de mener des plaidoyers locaux et devant les personnalités internationales de passage dans leur milieu.

Grace à ces informations et formations, plus de la moitié des responsables de 33 CAP de Walungu ont déjà été appelées soit comme formatrices, soit sélectionnées, sur base d'un test, pour gérer des bureaux d'écoute et des cliniques juridiques de certaines organisations nationales tel que la Fondation Panzi et même Internationale, cas de Food for hungry œuvrant dans leurs milieux. La présidente du CAP Ikoma faisant preuve des connaissances sur les violences sexuelles et la loi de répression de ces violences s'était fait recruter pour deux années comme responsable de la clinique juridique de l'hôpital de Panzi opérationnel à Mugogo.

La même dame ensemble avec la coordinatrice de CAP dans le territoire gèrent le bureau d'écoute pour le compte de l'association des femmes des média.

Adelaïde M'Rwabika s'était vu confiée d'animer une formation pour le compte d'une organisation locale et avait géré les références des victimes de Kaniola pour le compte de AFPDE, une ONG ayant son siège à Uvira.

-Réponse aux besoins concrets et immédiats dans une perspective de durabilité

Toutes les femmes en face des actrices du RFDP étaient victimes d'atrocités graves. Elles avaient toutes besoin d'une écoute active, de la sollicitude à leur égard. Aussi, elles étaient démunies, manquaient de tout, y compris les habits et les ustensiles ménagers de première utilité. Tout en réagissant à ces besoins immédiats, le RFDP échangeait avec elles sur les conflits, sur le statut de la femme et la manière dont il affecte la femme dans le conflit, sur les droits humains et international humanitaire ainsi que sur les lois nationales. De ces échanges, elles comprenaient les enjeux des conflits et les comportements de différents acteurs. Plus important, elles découvraient leur rôle dans l'avènement de la paix dans ces conflits à l'ampleur international.

Contrairement à l'approche « course aux victimes des violences sexuelles »¹⁸ utilisée par la plupart des ONG nationales et internationales, œuvrant en territoire de Walungu, l'approche CAP a permis de camoufler les victimes des violences sexuelles car les membres personnellement transformées, étaient vite identifiées comme des actrices en faveur de l'assistance aux victimes des violences sexuelles et de la construction de la paix.

Les centres d'alphabétisation fonctionnelle aux droits des femmes fonctionnent au sein de plus de 80 % de CAP et permettent de les doter des ressources humaines susceptibles de soutenir son action. Un centre d'alphabétisation peut desservir un ou plus d'un CAP.

L'approche CAP montre que Le RFDP a fait le choix stratégique de ne pas centrer son intervention sur les femmes violées mais plutôt sur les femmes victimes des différents types des violences dues aux conflits armés et violences basées sur le genre dont les violences sexuelles. Il a ainsi saisi la conjoncture de conflit pour agir sur la transformation du statut de la femme.

- Agir avec les victimes

Les organisations partenaires implantées dans le milieu comme BEPV à Burhale, Grenier à Kamanyola et au sein desquelles le RFDP avait formé une ou deux femmes membres en genre et transformation de conflits ont en plus bénéficié ensemble avec les autres femmes leaders victimes des conflits, des formations sur la documentation et le rapportage des violations des droits humains.

Les rencontres de restitution des outils d'analyse des conflits et sur des thématiques connexes étaient Co-animées et les dénonciations des faits avérés étaient portées devant les autorités par les victimes séance tenante sans peur.

Formées sur le traumatisme, le processus de la détraumatisation, le deuil et la guérison des blessures subies, le CAP leur a offert un espace de partage d'expériences sur les traumatismes subis et les voies pour les vaincre.

Une fois les capacités des membres du RFDP et ceux des CAPs renforcées, le RFDP avait intégré certains membres des CAPs dans la mise en œuvre de ses projets. C'est ainsi que les CAP interviennent dans le recrutement des alphabétiseuses, des assistantes psychosociales.

Les femmes membres des CAPs ont été appelées à documenter des cas des crimes commis par les belligérants, à mener les séances de sensibilisation et ont joué le rôle d'accompagnement des autres victimes membres de leurs communautés soit devant les structures de prise en charge disponibles dans leurs milieux ou en dehors de leurs milieux, soit dans leur processus de réintégration communautaire. Etant donné que la plupart

¹⁸ Plusieurs organisations locales, nationales et internationales n'hésitaient pas à confectionner des listes des victimes qu'elles brandissaient sans discrétion pour attirer les financements

de ces femmes étaient analphabètes et dans le souci de renforcer leur leadership, le RFDP a mis en place des centres d’alphabétisation fonctionnelle au droit à partir de 2008.

Certaines femmes victimes bénéficiaient d’une assistance juridique et/ou judiciaire, d’une référence médicale et d’un appui matériel. Dans le chef de ces bénéficiaires, il s’est développé un sens de responsabilité par le fait que le pouvoir des hommes était affaibli suite aux conflits.

-Assister la victime dans sa communauté ensemble avec sa communauté

Au même moment, des actions ont été adressées à l’ensemble de la communauté, notamment les leaders et les chefs de ménages sur le caractère social des violences subies par les femmes. Les séances de conscientisation des leaders sur les violences sexuelles et basées sur le genre visaient la réintégration des femmes victimes. Les belligérants ayant utilisé le corps de la femme pour atteindre des objectifs économiques, politiques et sociaux des conflits, la responsabilisation de la communauté était sollicitée pour une guérison individuelle et collective des traumatismes causés par les crimes subis.

Les assistantes psychosociales qui sont des membres des CAPs formées sur l’approche psychosociale autonomisante et sensible aux traumatismes sont engagées à assister leurs collègues membres et les autres membres de la communauté. En plus, elles développent des thèmes d’information sur les droits à l’adresse des membres de la communauté en collaboration avec les chefs locaux sur base des fiches d’animation préalablement élaborées.

L’amélioration du statut des femmes victimes, leitmotiv de la mise en place de CAP et qui s’exprime par sa participation à la prise de décision en famille et dans la communauté, est soutenue aussi par l’intégration des Mutuelles de Solidarité. En effet, l’approche Mutuelle de solidarité, Muso en sigle permet aux femmes d’épargner collectivement et de s’octroyer des crédits pour réaliser des Activités Génératrices de Revenu. La recherche action réalisée en 2014 et 2015 par le RFDP sur la participation politique de la femme a montré que les femmes membres de Muso qui améliorent leur revenu grâce aux AGR participent plus que les hommes aux dépenses de ménages et sont plus consultées pour les décisions en famille.

L’animation des séances sur l’auto prise en charge communautaire et sur l’approche psychosociale communautaire qui veut que les membres des communautés soient responsabilisés dans la prise en charge des victimes membres de leurs communautés est devenu le mécanisme pour susciter de nouveaux CAPs et de Mutuelles de Solidarité.

- La structuration du CAP

Au sein du CAP, les membres se partagent les responsabilités relatives à la documentation des violations des droits humains, aux actions de plaidoyer, à la médiation, à l’éducation et la sensibilisation, aux activités génératrices de revenu, à la prise en charge psychologique, au rapportage de l’ensemble des activités réalisées...

Bien que le CAP bénéficie d’un accompagnement de proximité, à partir d’une visite mensuelle de l’animateur de l’entité, les responsables sont régulièrement recyclées sur la tenue des documents de gestion, la conduite d’une réunion de groupe,... Lors de la visite mensuelle, l’animateur anime sur un thème développé en réponse à un besoin ressenti dans tous les CAPs.

Longtemps l’action sociale (Laval Doucet, 1992) a visé l’amélioration des conditions de vie en prenant plus en compte les besoins pratiques de satisfaction de besoins physiologiques. Ces besoins sont communs aux deux sexes mais dans les rôles sociaux leur attribués dans les activités de production, de reproduction et celles communautaires, les femmes les expriment aisément, quel que soit leur niveau d’instruction. L’expérience de CAP nous permet de relativiser l’idée selon laquelle les besoins de participation sont, elles, généralement moins exprimés par la majorité des femmes moins instruites car relevant d’un niveau supérieur d’affirmation de soi (cfr pyramide des besoins de Maslow,...) et qui touchent un nombre réduit qui ont déjà atteint la satisfaction des besoins inférieurs vitaux. L’accompagnement du RFDP a touché en plus des besoins pratiques des femmes, leurs intérêts stratégiques, notamment de participation.

I.7. L’EXPERIENCE DE LA SOLIDARITE D’ACTRICES DE DIFFERENTS NIVEAUX POUR L’IMPLICATION A LA CONSTRUCTION DE LA PAIX

Les actrices se retrouvent au sein du RFDP et au niveau des associations des femmes à la base au sein desquelles se sont recrutées les femmes bénéficiaires de la première formation en trois modules sur genre et transformation des conflits.

Mesdames Venantie Bisimwa Nabintu et Zita Kavungirwa Kayange, respectivement coordinatrice et présidente du RFDP avaient initié le RFDP à l’issue de la restitution auprès des femmes leaders de Bukavu d’une

formation organisée à Entebbe en Ouganda en 1999, par International Alert, sur genre et transformation des conflits.

Les formatrices des formatrices du RFDP formées en 2013 et 2014 sur place étaient appelées pendant leur parcours de formation, étalé sur trois modules, à appliquer sur terrain les outils d'analyse des conflits appris. Elles mettaient régulièrement face à face les femmes leaders de Walungu et les belligérants et autres leaders locaux. A plusieurs de ces rencontres, les femmes dénonçaient les abus des belligérants. Certaines de ces formatrices sont Noëlla Ndagano, Jeannette Chandazi, Rita Likirye Laetitia Shindano et Vicky Mondo. Les premières responsables de CAP, engagées comme M'Shekeza de Budodo, pour la cause des membres de leur communauté ont bouleversé l'image que la communauté avait des femmes avant les conflits. Elles ont montré de l'intérêt à comprendre les conflits et à plaider pour le retour de la paix dans leur milieu. Leur engagement à apprendre sur les droits humains et les techniques de plaidoyer motivait des sacrifices consenties par elles pour se rendre à Bukavu participer à des séances d'information et formation. Nous pouvons citer M'kaderhwa Jeanne et ses collègues, les premières actrices de CAP de Budodo.

La présence des bailleurs de fonds et partenaires techniques a contribué au succès de la pratique. Le développement du programme "femme et paix" avec l'appui technique et financier d'International Alert, plus tard Cordaid avec un projet de réinsertion socio-économique, puis d'accompagnement juridique et judiciaire, Diakonia dans l'appui aux centres d'alphabetisation.

La convergence d'approche devient manifeste avec le programme psychosocial régional de la coopération suisse, avec un appui holistique privilégiant l'approche psychosociale communautaire.

Grace à cet appui, le RFDP s'est doté d'un personnel dont les capacités sont régulièrement renforcées et qui s'adonnent à la structuration des CAP. Il s'agit du chargé de programme, des animateurs de terrain, des alphabétiseuses, de la psychologue et des assistantes psychosociales, de la chargée de l'assistance juridique et judiciaire, de la chargée des Mutuelles de solidarité et Activités génératrices de revenu et tout le service d'appui. L'holisme défendu par l'approche psychosociale communautaire ne se limite pas à rendre disponible les différents services mais à assurer une intervention aux victimes directes, celles indirectes et aux leaders communautaires.

I.7.1. Identification et classement des savoirs, savoir-faire, savoir être mis en œuvre dans la pratique

Autour de ces services, ces femmes victimes ont été alors structurées, beaucoup d'autres informations leur ont été données pour renforcer leurs capacités à intervenir en faveur des autres victimes comme elles. De par leur vocation de dénoncer les abus des droits humains et des violences sur les femmes dans leur communauté, ces structures ont été dénommées « Comité d'Alerte pour la Paix, CAP en sigle. Des formations en leadership, en droit international humanitaire, en techniques de transformation des conflits dont la médiation familiale et communautaire sont venues renforcer leurs capacités de défenseurs des droits humains et leur leadership.

-La mobilisation des savoir aux membres des CAPs

En même temps que le leadership du RFDP renforçait les capacités des femmes membres des CAPs, il était important de mettre en œuvre des mécanismes internes de renforcement des capacités du staff appelé à accompagner ces femmes dans une perspective de responsabilisation et de résilience. Le staff et les membres des CAPs ont bénéficié des mêmes savoirs. Le savoir de terrain que la pratique a permis de mobiliser se rapporte au plaidoyer direct appelé femme autorité, la production des outils de sensibilisation comme les chansons, les sketches, les techniques d'alphabetisation aux droits des femmes mais aussi sur la sécurisation des caisses des Mutuelles de solidarité.

D'autres ont été tirés des livres et autres documents, c'est notamment, ceux en rapport avec le genre et transformation des conflits, le leadership féminin, sur les techniques de plaidoyer, sur les droits humains et sur les lois; sur les violences sexuelles et basées sur le genre, les techniques de documentation et le rapportage des cas des violations des droits humains; sur les techniques de prise en charge de soi, sur les techniques d'alphabetisation.

Le travail avec les CAPs a été systématisé. La disponibilisation de l'animateur de terrain rend le travail avec le CAP systématique. Les animateurs de terrain ont développé des relations de proximité traduites par les réunions systématiques de chaque mois animées par l'animateur de l'entité sur des thèmes diversifiés en rapport avec des problèmes ressenties et exprimés. Ces thèmes sont préalablement élaborés. La même démarche programmatique du RFDP est reproduite au sein du CAP grâce à cet accompagnement par l'animateur de terrain et autre staff de supervision.

La responsabilisation du CAP passe également par les capacités à interagir avec les autorités locales et autres personnalités. Autour de CAP s'est constitué des groupes de plaidoyer. Ainsi, toute dénonciation passe

par une documentation efficace et la mise à contribution des connaissances des lois nationales et internationales. Le RFDP devient et agit comme porte relais du plaidoyer de CAP à d'autres niveaux, national et international.

Les leaders de CAP réagissent aussi comme des mandataires et organisent après chaque formation reçue des sessions de restitution. Par exemple, restitution des ateliers par les formatrices (formées sur les thématiques liées aux conflits et le genre), participation à des causeries juridiques et la restitution chez leurs pairs, restitution à leurs groupes d'appartenance par les femmes leaders invitées aux ateliers de restitution. Au-delà des restitutions, elles posent des actes concrets rentrant dans la contribution aux atteintes des objectifs du RFDP, tel la constitution de nouveaux Comités d'Alerte pour la Paix par des femmes leaders, l'orientation des victimes par les responsables des CAPs vers les différentes structures de prise en charge.

-Les changements manifestes au niveau individuel, familial et communautaire d'une part et d'autre part ils sont notables sur différents plans, dont social, économique.

Les attitudes cristallisées grâce aux savoirs et savoirs faire se manifestent dans les comportements ci-dessous :

- Revendication des droits /exigence de l'application des lois (site in, confrontation avec les agents de sécurité, les taxateurs au marché...)
- Dissipation de la peur et Dialogue avec les autorités
- Certaines femmes ont réussi à faire revenir les autres dans leur foyer en brandissant aux maris des textes qui protègent les droits des femmes notamment le code de la famille en ce qui concerne le mariage et les régimes matrimoniaux ;
- Revendication auprès des autorités par l'organisation des tribunes d'expression citoyenne à l'occasion des journées internationales de la femme,

Un mouvement des femmes militantes s'est constitué et agissent ensemble pour certaines questions pour atteindre certains résultats. Les leaders de CAP sont reconnus dans leur milieu comme des militantes des droits humains, notamment les droits des femmes ; sont sollicitées pour intervenir dans de cas de conflits sociaux (familial et/ou communautaire).

Mme M'Shekeza, présidente territoriale des CAPs de Walungu avait un moment été coopté par le chef de groupement de Kaniola au sein du conseil de sécurité du groupement. A ce jour, l'autorité du territoire invite les responsables des CAPs à participer à la réunion élargie du conseil de sécurité du territoire.

Les femmes membres des CAPs s'expriment aisément sur des questions d'intérêt communautaire et national. Elles s'intéressent aux enjeux nationaux car ils affectent leur vie. Elles résistent devant les tracasseries policières et administratives et interviennent en faveur de ceux qui sont moins informés et dont les droits sont violés. L'estime par les membres de leur famille, dont leur mari est remarquable et ce dernier reconnaît l'apport matériel et financier de la femme au ménage.

Ces femmes développent des compétences reconnues et parfois rémunérées ; une dizaine de femmes répondantes des CAPs se sont vues confiées la gestion, à l'issue d'un test écrit et oral des cliniques juridiques installées dans leurs milieux par de grandes structures comme l'Hôpital Général de Panzi.

C'est le cas de M'Lunjwire qui a eu à gérer la clinique juridique de l'hôpital de Panzi, pendant plus d'une année et qui avait sous sa supervision un assistant avec un niveau scolaire plus élevé mais moins d'expérience en matière des violences sexuelles d'une part et en matière des procédures judiciaires sur les questions des violences sexuelles. M'Lunjwire et M'Shekeza qui ont supervisé le centre d'écoute de AFEM, (Association des Femmes de Médias), Nsimire Kashunju appelé M'Namalambo, répondante du CAP Muzinzi, en plus de participer à l'Assemblée générale du RFDP et élue au Conseil d'Administration comme trésorière en 2012, est responsabilisée pour plusieurs projets communautaires de son entité, M'Balike de Muzinzi, alphabétisée par le RFDP en 2010 a été engagée comme capita par l'ONG internationale FHI.

L'alphabétisation fonctionnelle au droit et la Muso sont des mécanismes importants déclencheurs de changement dans la vie des membres de CAP. Certaines femmes parviennent aujourd'hui à une participation valorisante dans leur communauté une fois alphabétisée, par exemple devenir lectrice à l'église ou devenir secrétaire ou trésorière de l'association ou de la Muso.

L'ambition de participer au pouvoir a fait que le besoins économique soit ressenti, ce qui a rendu possible, l'intégration de l'approche Mutuelle de Solidarité, en sigle MUSO.

Les ONG des femmes qui viennent dans les milieux où fonctionnent des CAPs passent par ces derniers pour la mise en œuvre de leurs projets ou pour l'identification des besoins et des acteurs.

1.7.2. Analyse synthétique des résultats obtenus en termes de succès ou points forts, échecs ou points faibles

Le succès de l'approche CAP réside beaucoup dans le fait qu'il s'inscrit en droite ligne de la vision et de la Mission du RFDP, organisation accompagnatrice.

La structuration des femmes autour de l'éducation au droit, notamment autour des centres d'alphabétisation fonctionnelle aux droits des femmes a contribué largement au succès de la pratique.

Ces centres remplissent d'autres fonctions comme des lieux de consultation pour les questions juridiques et judiciaires, des espaces de prise en charge psychologique pour les victimes des traumatismes divers mais aussi d'apprentissage et d'exercice de métiers générateurs de revenu. Ils fonctionnent comme des centres multiservices.

Le leadership du RFDP et la gestion efficace et rationnelle des ressources humaines, matérielles et financières est à mettre à l'actif de ce succès.

D'autres facteurs ont contribué au succès de la pratique. Pendant la période des conflits et légèrement celle post conflit, le gouvernement national et provincial se mettaient en place après les élections de 2006. Cette absence étatique a contribué aussi à légitimer les interventions des organisations non gouvernementales tant nationales qu'internationales. L'absence de l'action publique pourrait même être aussi expliqué la structuration des associations à la base pour prendre en charge leurs besoins et revendiquer les meilleures conditions de vie.

Le professionnalisme doublé de militantisme de Mme Venantie Bisimwa, une des fondatrices du RFDP, avec différents titres (chargée de Programme, Secrétaire Exécutive et actuellement coordinatrice du RFDP) et les différents programmes qu'elle a développés depuis 2002 avec l'appui financier et technique des partenaires explique fondamentalement le succès de la pratique.

Elle a orienté toute l'action du RFDP vers la lutte contre les violences faites à la femme et a soutenu la mise en place des stratégies innovantes pour susciter et soutenir le leadership des femmes à la base ; stratégies qui combinaient les actions orientées vers la victime d'une part et celles orientées simultanément vers la communauté en vue de toucher les potentiels auteurs des violences sur les femmes dans une perspective d'amélioration de statut social de la femme. C'est le sens de soutien aux plaidoyers menés par les membres de CAP auprès des autorités locales et provinciales et des personnalités étrangères.

L'engagement de ces femmes et leur accompagnement par le RFDP, l'existence des personnes militantes pour la consolidation de la paix et inclusion de victimes des violences sexuelles sont là d'autres facteurs explicatifs de succès.

Le partenariat solide entre International Alert et le RFDP avait consolidé ce dernier suite à la mise en exécution d'un programme commun dénommé « femme et paix » : L'appui de bailleurs de fonds internationaux, dont la DDC à travers le Programme Psychosocial Régional ont permis la fonctionnalité maximale de CAP et l'essor de l'approche communautaire. De manière particulière, l'exécution du programme psychosocial régional, en rendant effective la prise en charge intégrée des victimes directes et indirectes bénéficiaires des actions des CAP à travers le RFDP est venue renforcer l'approche communautaire.

L'ancrage communautaire de l'approche cristalliserait son succès comme le reconnaît ce témoin « au début c'était centré sur la personne mais avec le temps la communauté s'est appropriée »

Un autre témoin explique le succès de la pratique en ces termes « parce que le rétablissement intégral de la personne et surtout de la femme est sa préoccupation majeure »

A un autre de renchérir, « on a considéré le capital humain comme très important pour la mise en place de cette pratique ».

1.7.3. Echecs et limites de CAP, obstacles et difficultés

Il est compris que les femmes membres de CAP ont porté et continuent à porter les besoins de leur communauté, leur famille y inclus. Il est donc bien entendu que les filles ne se sentent pas immédiatement concernées, mettant le rôle de protection de la communauté sur la responsabilité des adultes. Nous estimons cependant que dans la perspective de la contribution à la pérennité de la pratique, les filles auraient dû être impliquées dans la mise en place des CAPs.

Le contour à cet obstacle s'observe dans l'implication des filles comme alphabétiseuses, désignées par les membres de CAP et formées par le RFDP. Certaines s'intéressent aussi aux mutuelles de solidarité, cela pourra être un passage pour participer au CAP

La gouvernance caractérisée par l'insensibilité du pouvoir public aux besoins exprimés des populations en général et des femmes en particulier affecte les résultats de CAP.

Aussi, certains interviewés, notamment les partenaires et les autorités locales ont trouvé que les hommes et jeunes garçons devraient être aussi impliqués.

« Le modèle était conçu purement féminin mais en donnant également aux hommes des postes de responsabilité dans le CAP, il peut s'impliquer et impliquer d'autres car ce sont eux qui commettaient la plupart d'exactions et de viol », constate un témoin.

Il s'agirait ici d'une réorientation de la pratique qui nécessite une profonde réflexion engageant les bénéficiaires et s'appuyant sur les expériences avérées.

CONCLUSION

Depuis 2004, le RFDP développe la pratique relative au comité d'alerte pour la paix. Bien que certains CAP avaient faibli suite à la faiblesse d'accompagnement alors qu'encore jeune et cela faute des ressources, le nombre des CAPs a évolué chaque année pour atteindre le nombre de 52 à ce jour dans le rayon où nous avons concentré les interventions. L'application de la grille de cotation de CAP nous donne de 32 CAP émergents, 20 autonomisables.

Ces grilles reprennent les critères relatifs à la structure, au fonctionnement des organes, aux activités réalisées. Le suivi de cette cotation vise à assurer la pérennité de la pratique. Avec l'existence des actrices engagées et formées, des activités maîtrisées par un grand nombre, la pérennité de la pratique peut être espérée. Un facteur essentiel lié au financement des activités et du fonctionnement de CAP se matérialise par l'approche Muso. Avec la disponibilité de ces outils et des ressources humaines engagées, la pratique de CAP est reproductible dans un contexte de violences directes structurelles ou conjoncturelles.

A travers cette étude particulièrement les CAPs sont propices à la création du lien social qui engendre l'intercompréhension, la reconnaissance mutuelle mais aussi l'efficacité comme le souligne un membre : « *plus on travaille ensemble, mieux on réfléchit et plus notre activité est efficace* ». L'intérêt du cadre associatif c'est qu'il permet, en effet, de renouveler les rapports individuels, en faisant réfléchir et travailler ensemble des personnes dont les caractéristiques sociales, les compétences professionnelles, les âges et les opinions sont fréquemment variés. Le RFDP a réussi à transformer toutes ces énergies individuelles en énergie collective, ce qui en constitue d'ailleurs une de ses principales ressources.

Les CAPs et les liens qu'elle génère semblent par ailleurs bénéfiques aux membres considérés individuellement. L'appartenance à un CAP constitue une ouverture sur l'extérieur, qui permet à un individu d'émerger de la sphère du privé, qui renforce ses capacités d'échanges et d'interrelations. Elle permet aux individus de se situer et d'agir dans l'espace politique et s'inscrit dans l'histoire du pays et donc dans la culture, au sens large, d'une population. Le CAP donne des points de repères aux citoyens à propos de l'offre politique, des institutions, etc. et les aide à appréhender le contexte dans lequel ils évoluent. La participation aux activités des CAPs permet à ses membres d'acquérir l'expérience des responsabilités, et devient à cet effet un facteur à la participation politique car le CAP crée un espace de solidarité où les membres peuvent échanger des conseils, des informations et s'entraider.

BIBLIOGRAPHIE

- [1]. RFDP, International Alert et RFDA; Le corps des femmes comme champ de bataille pendant la guerre en RDC, violences sexuelles contre les femmes et les filles au sud Kivu (1996 - 2003).
- [2]. FIDAFRIQUE, Méthodologie de capitalisation et de valorisation des expériences des projets et programmes du FIDA en Afrique de l'ouest et du centre, 2004
- [3]. F.DEPELTEAU, La démarche d'une recherche en Sciences humaines, Québec, PUL, 2000,B .
- [4]. Lin Nan. Les ressources sociales : une théorie du capital social. In: Revue française de sociologie, 1995, 36-4. Analyses de réseaux et structures relationnelles. Etudes réunies et présentées par Emmanuel Lazega. pp. 685-704.
- [5]. PNUD, RDC, Eliminer la pauvreté en 2015, c'est possible, rapport pays 2010, p
- [6]. Simone de Beauvoir, Extrait de « *Le Deuxième sexe*. Tome 2: *L'expérience vécue*. Paris: Gallimard, 1949, pp. 13-48.
- [7]. RFDP. 2010 : Les coutumes discriminatoires à l'égard de la femme dans les chefferies de Kabare et Ngweshe, RDC. Bukavu, 86 p
- [8]. Laval Doucet et Louis Favreau, Théorie et pratiques en organisation communautaire, Presses Universitaires du Québec, 1992
- [9]. Simone de Beauvoir. *Le deuxième sexe I. Les faits et les mythes*, Gallimard, 1949 renouvelé en 1976
- [10]. RFDP, Valeurs socioculturelles, intérêts personnels et violences sur les femmes au Sud-Kivu, rapport d'étude sur les causes structurelles des violences sexuelles, 2015
- [11]. Venantie Bisimwa Nabintu, Les conditions d'émergence de la solidarité entre femmes en période de crises en RDC, in Recherches africaines, l'Afrique et son vécu, Cerdaf, Bukavu, n°36, Janvier – Mars 2014

IOSR Journal of Humanities and Social Science (IOSR-JHSS) is UGC approved Journal with Sl. No. 5070, Journal no. 49323.

Par: Bisimwa Nabintu Venantie. "La Vie Associative Et La Participation Politique De Femmes A Walungu : Illustration Empirique Du Rfdp Et Le Comité D'alerte Pour La Paix." IOSR Journal Of Humanities And Social Science (IOSR-JHSS) , vol. 7, no. 8, 2017, pp. 71–88.